



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 3 décembre 2018

Étaient présents :

Le maire:	M. Robert Duteau
les conseillères et les conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi M. André Lafrance Mme Vicky Landry Bergeron M. Denis Robert M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Pensée

RÉSOLUTION 2018-278

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 3 décembre 2018.

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 3 décembre 2018
2. a) Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 5 novembre 2018
b) Adoption du procès-verbal session extraordinaire du 26 novembre 2018
3. Acceptation et paiement des comptes du mois de novembre 2018
4. Résolution : Adoption du règlement 180, nettoyage de cours d'eau Grande Décharge des terres noires
5. Résolution : déneigement de Cockerline et rue Nault
6. Résolution : Consentement municipal pour poteaux sur montée Guay
7. DÉPÔT : DÉCLARATION DES ÉLUS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
8. Résolution : Adopter la liste des comptes à radier
9. AVIS DE MOTION : Règlement de délégation de pouvoir : Voirie et Incendie
10. Résolution : Demande de prolongation pour les règlements de concordance
11. Résolution : Application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (rues Gaston et Normand)
12. Résolution : Demande de subvention Programme Emploi été
13. Résolution : Formation Webinaire sur les implications règlement du cannabis
14. Résolution :
 - a) Assurance pour livres à la bibliothèque
 - b) remplacement du réservoir de diesel du garage
15. Correction de la résolution 2018-249 pour le Congé Noël, Jour de l'an
16. Résolution : Calendrier des sessions régulières de 2019
17. Résolution : Autorisation de paiement des dépenses incompressibles
18. Résolution : Indexation du salaire du personnel permanent :
 - a) élus



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- b) employés
- c) service incendie
- d) AVIS DE MOTION : Modification du salaire des élus
- 19. Résolution : Attribution des dossiers aux élus
- 20. Résolution : Nomination du pro maire pour l'année 2019
- 21. Service Incendie :
- 22. Voirie :
 - a) Résolution : Nomination de M. Normand Faille, responsable de l'ouverture des chemins d'hiver
- 23. Parc :
 - a) Résolution : Engagement des employés au Parc régional pour la saison hivernale
- 24. Bibliothèque :
- 25. Divers :
 - a) Information : Aide financière pour préparation aux sinistres
 - b) Information : MTQ pancarte sur Roxham
 - c) Résolution Formation pour collecte des RDD
 - d) Résolution : Demande de dons : Grenier aux Trouvailles
 - e) Résolution : Demande de dons : Fondation Santé pour la vie
 - f) Résolution : Demande de dons : Institut de cardiologie de Mtl
 - g) Résolution : Demande de dons : Association Pulmonaire Québec
 - h) Information : Dons de M. Pierre Guay au Butin et Arbre de Noel
 - i) Résolution : Demande d'appui au Cercle des Fermières
 - j) Résolution : Autorisation d'assister au congrès Animaux Canada
 - k) Résolution : Gouttière à la salle Jules-Romme
 - l) Résolution : Négociation pour systèmes téléphoniques
 - m) Résolution : Salle dédiée au groupe LARA
 - n) Résolution : Demande d'aide financière du groupe LARA
- 26. Résolution : Acceptation de la démission de M. Striletsky
- 27. Résolution : Nomination au poste de Directrice générale, secrétaire-trésorier
- 28. Résolution : Nomination au poste de dir.-gén. Adjointe et sec-très. Adj.
- 29. Résolution : Programmation de rapport par le comptable
- 30. Correspondance
- 31. Période de question :
- 32. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2018-279

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 5 novembre 2018.

RÉSOLUTION 2018-280

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session extraordinaire du 26 novembre 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2018-281

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes de novembre 2018 de la liste en annexe A et celui ci-dessous :

Yvon Dupuis 58.95\$

Du chèque 57242 au chèque 57367 inclusivement, le total est: 180 230.06\$

Le fonds de roulement est de :..... 690 000.00\$

Le montant disponible au fonds de roulement pour 2018 est de : 515 000,00\$

Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2018-282

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 180, règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Grande Décharge des terres noires.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 180

Règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Grande Décharge des terres noires

- ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville, lors d'une session ordinaire du Conseil, tenue le 22 novembre 2017, a adopté par la résolution numéro 2017-11-237 la demande de travaux d'entretien pour le cours d'eau Grande Décharge des terres noires situé dans la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Bernard-de-Lacolle en la MRC des Jardins-de-Napierville;
- ATTENDU QUE** le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi en 2006 un nouveau programme de crédit de taxes foncières agricoles qui a pris effet à partir de l'année 2007 pour les exploitations agricoles enregistrées au rôle d'évaluation de la Municipalité;
- ATTENDU QUE** la MRC des Jardins-de-Napierville a transmis la facture numéro 4636, datée du 20 septembre 2018 établissant la quote-part totale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour les travaux d'entretien du cours d'eau Grande Décharge des terres noires à 330.35\$;
- ATTENDU QU'** une MRC n'a pas le pouvoir de taxation du contribuable de son territoire;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle doit imposer une taxe spéciale pour les travaux d'entretien au taux de 0.007\$ du mètre carré;
- ATTENDU QU'** avis de motion a été donné à la session ordinaire du 1^{er} octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

il est statué et ordonné par règlement de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ce qui suit, savoir:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Que soit imposée une taxe spéciale de 0.007\$ du mètre carré pour les travaux d'entretien du cours d'eau Grande Décharge des terres noires.

ARTICLE 3

La taxe spéciale est imposée aux propriétaires des terres de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle tel que la répartition établie et adoptée par le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville.

ARTICLE 4

Le coût total des travaux à répartir, pour la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, s'établit à 330.35\$ à la facture numéro 4636 de la MRC des Jardins-de-Napierville en date du 20 septembre 2018.

ARTICLE 5

Le montant attribuable à chaque propriétaire et matricule concerné sera indiqué sur le compte de taxes annuelles de 2019, tel que décrit à l'annexe et mise à jour pour tenir compte des nouveaux propriétaires et matricules, s'il y a lieu. Les montants seront regroupés par matricule.

ARTICLE 6

Le paiement de ces taxes spéciales pourra être fait en 3 versements aux dates indiquées sur le dit compte de taxes.

ARTICLE 7

Le montant de la taxe spéciale, le cas échéant, est recouvrable en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Robert Duteau
MAIRE

DANIEL STRILETSKY
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Date de l'avis de motion: 1^{er} octobre 2018
Adoption du projet : 5 novembre 2018
Date de l'adoption: 3 décembre 2018
Date de promulgation:
Date d'entrée en vigueur :

ANNEXE

Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Matricule	Nom		Superficie
1195-06-0110	Ferme Boire et Fils S.E.N.C	1 035	7,42 \$
1195-35-8488	Ferme Boire et Fils S.E.N.C	12 826	91,96 \$
1195-75-0085	Aimé Marcel Duquette	971	6,96 \$
1295-15-9889	Norbert Verstricht	31 542	224,01 \$
		46 076	330,35 \$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 2018-283

APPEL D'OFFRE	SOUSSIONS REÇUES	PRIX
Les serres Michel Boudrias		
Déneigement Christian Martin	Paysages Christian Martin	2018-2019 3 909.15\$ 2019-2020 4 087.36\$ 2020-2021 4 277.07\$
J.L.M. Inc.		
M. Rodney Wolker	Rodney Wolker Farms	2018-2019 4 426.54\$ 2019-2020 4 426.54\$ 2020-2021 4 426.54\$

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit engagé « Paysages Christian Martin », plus bas soumissionnaire conforme, pour le déneigement de la montée Cockerline et de la rue Nault, aux montants soumissionnés suivants :

\$ 3 909.15 pour 2018-2019

\$ 4 087.36 pour 2019-2020

\$ 4 277.07 pour 2020-2021

RÉSOLUTION 2018-284

Il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soit autorisé Bell à exécuter les travaux tel que soumis soient : le remplacement de poteaux déjà existants ainsi que l'ajout d'autres poteaux sur la ligne de lot de la propriété de Gestion S. H. Guay Inc. et celle de l'emprise de la montée Guay.

RÉSOLUTION 2018-285

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient radiés les montants, pour 2016 et 2017, des comptes de taxes non payés, tels que décrit à la liste en l'annexe B.

LE CONSEILLER M. ANDRÉ LAFRANCE, DONNE AVIS DE MOTION QUE SERA PRÉSENTÉ À LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL OU À UNE SESSION SUBSÉQUENTE UN PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE AINSI QUE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR.

RÉSOLUTION 2018-286

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté, en août 2014, son Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé (SADR), lequel est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté, au mois de septembre 2016, le règlement URB-205-1, ce règlement a pour objet de modifier les affectations du sol du SADR (dossier relatif au Parc Safari), lequel est entré en vigueur le 29 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE par l'exercice de concordance, la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a une obligation de réviser son Plan et ses règlements d'urbanisme, afin qu'ils soient conformes aux objectifs, aux orientations et autres dispositions du SADR de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 22 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a maintenant bien entamé les démarches requises relatives à la révision de ces instruments d'urbanisme (notamment, en précisant l'échéancier d'élaboration avec le consultant au dossier), en accord avec le règlement URB-205 et avec le règlement URB-205-1 de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la Loi, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'écriture des règlements ont été exécutés en majorité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger jusqu'au 30 juin 2019 le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en concordance avec le SADR, le règlement numéro URB-205 de la MRC des Jardins-de-Napierville.

QUE le conseil municipal demande qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville.

RÉSOLUTION 2018-287

Considérant que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a fait la résolution numéro 2018-179 le 10 septembre 2018: « que soit autorisé l'engagement d'une firme d'ingénieur pour effectuer : la caractérisation du sol et de l'eau, les relevés sanitaires, les relevés techniques, afin de proposer à la Municipalité le meilleur choix de système de traitements des eaux usées pour les rues Normand, Gaston, Conrad, Noël, Nault, Richard côté est et faire la préparation d'un document d'appui en vue d'une demande de subvention. »

Considérant que le choix du mode d'intervention est varié et complexe et demande une étude approfondie des coûts ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

En conséquence, il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit avisé le MDDELCC que des démarches ont été entamées pour le règlement du problème concernant les installations septiques dans le cartier « rue Normand, rue Conrad et rue Gaston » ainsi que dans le cartier « chemin Noël, montée Nault et montée Richard »;

Qu'un plan d'action décrivant les mesures à prendre sera préparé dans les plus brefs délais afin de pouvoir intervenir rapidement pour faire cesser les rejets d'eaux usées dans l'environnement.

RÉSOLUTION 2018-288

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit faite une demande, pour la période estivale 2019, pour des étudiants auprès de Programme Emploi été Canada pour 5 moniteurs (trices) au camp de jour.

RÉSOLUTION 2018-289

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisée madame Jocelyne Blanchet à s'inscrire à la formation Webinaire « Le rôle des municipalités concernant les nouvelles lois encadrant la légalisation du cannabis » au coût de 45\$ avec l'ADMQ.

RÉSOLUTION 2018-290

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit corrigée la résolution 2018-249 pour se lire comme suit : que soient établis les jours de fermeture du Bureau municipal pour le congé des fêtes soient : les 24, 25 décembre et le 31 décembre 2018 et le 1^{er} janvier 2019 soient payés et que les autres jours soient aux frais des employés.

RÉSOLUTION 2018-291

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le calendrier des rencontres du Conseil 2019 tel que :

Janvier	7	Février	4	Mars	4
Avril	1	Mai	6	Juin	3
Juillet	8	Août	5	Septembre	9
Octobre	7	Novembre	4	Décembre	2

Session dédiée à l'Adoption du budget, 16 décembre 2019

RÉSOLUTION 2018-292

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisé le Directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements pour les dépenses incompressibles et les remises pour l'année 2019.

RÉSOLUTION 2019-293

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit indexée de 3.0% la rémunération des élus pour l'année 2019 :

	2018	2019
Maire :	17 481.	18 005.
Conseillers :	5 827.	5 999.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2018-294

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit indexés de 3.0% les salaires bruts des employés permanents travaillant un minimum de 25 heures / semaine pour s'établir au montant brut pour l'année 2019 tel qu'à la liste en annexe C à J.

RÉSOLUTION 2018-295

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit indexée de 3.0% la rémunération des pompiers volontaires et premiers répondants pour l'année 2019 sauf pour le montant fixé pour l'inspection hebdomadaire des véhicules et équipements.

Que les montants annuels du directeur, assistant directeur, officiers soient dorénavant établis comme suit en arrondissant au dollar près :

	2019
Directeur	100% du forfait de 3 410\$
Assistant-directeur	75% du forfait de 3 410\$
Officier	50% du forfait de 3 410\$

Que soit ajouté un montant forfaitaire de 200,00\$ au directeur, Assistant-directeur et officiers pour les tâches reliées aux Premiers Répondants.

Forfait annuel

Directeur	3 410.00\$	Plus	200.00\$ Premier Répondant
Assistant-directeur	2 558.00\$	Plus	200.00\$ Premier Répondant
Officiers	1 705.00\$	Plus	200.00\$ Premier Répondant

Interventions et pratiques en prévention à taux horaire

Directeur, assistant directeur, officiers	20.46\$
Pompier, premiers répondants et auxiliaires	18.18\$

LE CONSEILLER M. ANDRÉ LAFRANCE, DONNE AVIS DE MOTION QUE SERA PRÉSENTÉ À LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL OU À UNE SESSION SUBSÉQUENTE UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET DU REMBOURSEMENT DE CERTAINES DÉPENSES.

RÉSOLUTION 2018-296

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit désignée la conseillère madame Estelle Muzzi mairesse suppléante et remplaçante à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville advenant l'impossibilité du maire d'être présent et ce jusqu'au 3 décembre 2019.

RÉSOLUTION 2018-297

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit nommé monsieur Normand Faille, responsable de l'ouverture des chemins d'hiver et qu'en soit avisé le MTQ et la SQ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2018-298

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient engagés les employés suivants pour la saison hivernale, comme préposé au chalet, à la guérite et à la glissade, et que leur salaire sera le salaire minimum, soit 12,00\$ l'heure:

Héloïse Lévesque, Corinne Coté, Thomas Gamache-Côté, Gabrielle Marcil, Marc-Antoine Morin, Alexandra Denis, Valérie Bélanger, Émile Plourde, Adryian Rasulufuniryna, Kariane Demers et Tommy Martin-Villeneuve.

que soient réengagés les employés suivants pour la saison hivernale, au salaire indiqué :

Sara Jacobsen (14,00\$), Alexandra Ouellet (14,00\$), Julien Auclair (13,00\$), Mégane Pelletier (13,00\$),

que soient engagés : monsieur Jeff McNeil pour la saison hivernale comme arroseur des glaces au salaire de 14,00\$ l'heure ainsi que Charles Van der Meer au salaire de 15,00\$ l'heure.

RÉSOLUTION 2018-299

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit émis un don au montant de 150.00 \$ au Grenier aux Trouvailles.

RÉSOLUTION 2018-300

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis et résolu à l'unanimité que soit émis un don au montant de 150.00\$ à l'Institut de cardiologie de Montréal.

RÉSOLUTION 2018-301

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

CONSIDÉRANT QUE plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des «Tricots graffiti» et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la route du Tricot-Graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité d'appuyer les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès des autres municipalités.

RÉSOLUTION 2018-302

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient autorisés les conseillères/ers qui le désirent à se rendre au congrès organisé par Animaux Canada, les 14 et 15 avril 2019 à Montréal, au coût de 385\$ pour 2 journées, afin d'en découvrir davantage sur un programme à mettre en place concernant les chats errants et que leur soient remboursés les frais d'inscription et des dépenses reliés au congrès.

RÉSOLUTION 2018-303

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat de gouttière pour le portique de la salle Jules-Romme.

RÉSOLUTION 2018-304

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit accepté le départ à la retraite de monsieur Daniel Striletsky au titre de directeur générale et secrétaire-trésorier; Que monsieur Striletsky restera en poste jusqu'au 28 décembre 2018 dans ses autres responsabilités; Que soit remercié monsieur Striletsky pour son implication et son dévouement dans ses fonctions.

RÉSOLUTION 2018-305

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur général et secrétaire-trésorier en date de ce jour;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le poste de directeur général et secrétaire-trésorier soit occupé de façon continue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité de confirmer la nomination de madame Jocelyne Blanchet à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière en date d'aujourd'hui selon les conditions suivantes :

Salaire horaire de \$29.85 l'heure
4 semaines de vacance annuelle (8%)
5 jours de congé maladie
Tous les avantages sociaux sont maintenus.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2018-306

CONSIDÉRANT QUE madame Jocelyne Blanchet est nommée au poste de directrice-générale et secrétaire-trésorière en date d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE le changement à ce poste touche plusieurs organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient avisés du changement tous les organismes pouvant être touché tel que, et sans s'y limiter : le MTQ, LE MAMH, l'ADMQ, la SQ, la SAAQ, la MRC des Jardins-de-Napierville, la REMQ, Retraite Québec, l'Assurance Chômage, la Sécurité civile, ClicSécur et autres.

RÉSOLUTION 2018-307

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorière adjointe en date de ce jour;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité de confirmer la nomination de madame Stéphanie Leblanc au titre de directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe en date d'aujourd'hui selon les conditions suivantes :

Salaire horaire de 26.80 l'heure
3 semaines de vacance annuelle (6%)
5 jours de congé maladie
Tous les avantages sociaux sont maintenus.

RÉSOLUTION 2018-308

Considérant que le changement au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe concerne la Caisse Desjardins, il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit ajouté le nom de Mme Leblanc, à la Caisse Desjardins, pour l'autorisation de signature des documents.

RÉSOLUTION 2018-309

Abrogé

RÉSOLUTION 2018-310

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'asphalte froide pour la voirie au montant d'environ 600\$.

Ouverture de la période des questions par le président

- Intervention au sujet des rues : Normand, Conrad et Gaston concernant le système d'épuration pour le secteur.
- Intervention sur le questionnement d'Internet
- Intervention concernant les dépenses du parc.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 3 décembre 2018.

M. Robert Duteau
Maire

M. Daniel Striletsky
Directeur général, secrétaire-trésorier